

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2017

Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mil dix-sept le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 11 janvier 2017, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Edith POUICINEAU, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES, Céline BREGEON, Violaine KEIME, Paul REMY, Jennifer SINGEVIN

Absents : André LESPRIT, Gérard GORISSE (excusé) ; Christophe CELLIER, Anne-Sophie DUBOIS (excusée)

Pouvoirs : Gérard GORISSE à Rémy LEPAGE
Christophe CELLIER à Jérémy PETIT

Secrétaire de séance : Mme Jennifer SINGEVIN

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de raccordement de la zone d'activités Buisson Savin à la station d'épuration vont être entrepris prochainement.

Suite au lancement d'un marché à procédure adaptée, 3 entreprises ont déposé une offre.

Après analyse des offres, la **société MARTINS TP** située à **ATHIS** a présenté l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse, elle a obtenu la note maximale pour un montant de **100 145.04 € TTC** ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à **l'unanimité des 17 votants**
DECIDE de confier le marché public relatif au raccordement de la zone d'activités buisson savin à la station d'épuration à l'entreprise **MARTINS TP**.

AUTORISE M. Le Maire à signer le marché public correspondant

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en
S/préfecture
Le
Et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, Bruno LEGRAND



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2017

Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mil dix-sept le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 11 janvier 2017, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Edith POUCCINEAU, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES, Céline BREGEON, Violaine KEIME, Paul REMY, Jennifer SINGEVIN

Absents : André LESPRIT, Gérard GORISSE (excusé) ; Christophe CELLIER, Anne-Sophie DUBOIS (excusée)

Pouvoirs : Gérard GORISSE à Rémy LEPAGE
Christophe CELLIER à Jérémy PETIT

Secrétaire de séance : Mme Jennifer SINGEVIN

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

N° 2017/26/01/02 EXTENSION DES EAUX USEES

Attribution du marché
Annule et remplace-la
Délibération N°
2016/24/11/1

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'extension des eaux usées ruelle du Moulin vont être entrepris prochainement.

Suite au lancement d'un marché à procédure adaptée, 2 entreprises avaient déposé une offre.

Après analyse des offres, la société EVEA située dans à ATHIS avait présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant total de **76858.80 € TTC** et s'était vu attribuer le marché, mais il s'avère qu'une offre arrivée par voie électronique a été oubliée de ce fait nous avons été contraints de procéder à une nouvelle analyse des offres. Et à l'issue de cette nouvelle analyse des offres, c'est la société **MARTINS TP** qui a présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant total de **72546.96 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité des 17 votants
DECIDE de confier le marché public relatif à l'extension des eaux usées ruelle du Moulin à l'entreprise **MARTINS TP**
AUTORISE M. Le Maire à signer le marché public correspondant

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission en
s/préfecture
le
et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, Bruno LEGRAND



Département de la MARNE
Arrondissement d'EPERNAY
Canton de FERE-CHAMPENOISE

Commune de FERE-CHAMPENOISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2017

Conseillers en exercice 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mil dix-sept, le 26 janvier 2017 à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 11 janvier 2017, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Edith POUCINEAU, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES, Céline BREGEON, Violaine KEIME, Paul REMY, Jennifer SINGEVIN

Absents : André LESPRIT, Gérard GORISSE (excusé) ; Christophe CELLIER, Anne-Sophie DUBOIS (excusée)

Pouvoirs : Gérard GORISSE à Rémy LEPAGE
Christophe CELLIER à Jérémy PETIT

Secrétaire de séance : Mme Jennifer SINGEVIN

Le quorum étant atteint. Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte

N° 2017/26-01/03
Social
Accord pour la
mise en place d'un
accord cadre pour
le projet
de résidence
séniore

Vu l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures passation des marchés publics des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son L.2122-21-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés particulièrement les articles 28, 78 et 79,

Vu la délibération n°1 du 08 avril 2014 relative aux délégations de compétences données à Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité pour la commune de s'adjoindre les services d'un bureau d'étude spécialisé pour la réalisation du projet de résidence séniore vu la complexité du projet,

Considérant que cet accord cadre se décomposera en lots, intitulés comme suit :

Lot 1 : les études préalables : opportunités, faisabilité et préprogramme
Lot 2 : les études opérationnelles : programme, choix du concepteur
Lot 3 : le suivi de réalisation : suivi d'opération et mise en réalisation

Considérant que cet accord cadre est mono attributaire,

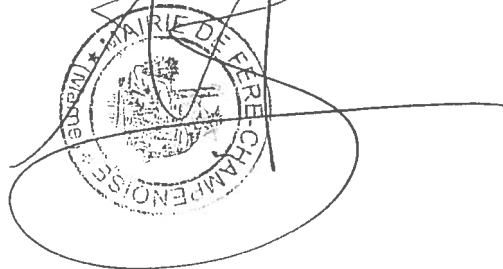
Le Conseil Municipal prend acte des données exposées et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité des 17 votants.

AUTORISE

Monsieur le Maire de signer dans le cadre de ce projet de résidence sénior l'accord cadre de prestations de conseil, ses marchés subséquents, ainsi que tous documents y afférents.

**Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en
s/préfecture
Le
Et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le**

**Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, Bruno LEGRAND**



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2017

Conseillers en exercice :19
Présents :15
Votants :17

L'an deux mil dix-sept le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 11 janvier 2017, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Edith POUICINEAU, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES, Céline BREGEON, Violaine KEIME, Paul REMY, Jennifer SINGEVIN

Absents : André LESPRIT, Gérard GORISSE (excusé) ; Christophe CELLIER, Anne-Sophie DUBOIS (excusée)

Pouvoirs : Gérard GORISSE à Rémy LEPAGE
Christophe CELLIER à Jérémy PETIT

Secrétaire de séance : Mme Jennifer SINGEVIN

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte

Vu la loi n°2014-366 ALUR (Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 et notamment l'article 136 II
Vu la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015,

Le transfert de la compétence « urbanisme » est automatique aux communautés de communes à compter du 27 mars 2017 sauf si une minorité de blocage est exprimée entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 par délibération des conseils municipaux composant la communauté. La minorité de blocage est fixée à 25% des communes représentant 20% de la population totale.

La compétence « urbanisme » comprend toutes les procédures liées aux documents d'urbanisme tels que le schéma de cohérence territoriale (Scot), le plan local d'urbanisme (PLU) et la carte communale. Toutes les procédures sont concernées qu'il s'agisse d'élaboration, de modification, de révision... La compétence urbanisme est inscrite dans les compétences obligatoires des statuts, dans le bloc « aménagement de l'espace communautaire ».

L'instruction et la délivrance des autorisations (permis, déclaration) ne font pas partie de la compétence documents d'urbanisme.

En cas de non-transfert de la compétence en 2017, la question se posera à nouveau suite au renouvellement général en 2020. La compétence sera alors automatiquement transférée à compter du 1^{er} janvier 2021 sauf minorité de blocage exprimée entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2020.

**N°2017/26/01/04
Urbanisme
Refus du transfert
De la compétence
en matière de
PLU
et document
d'urbanisme**

Monsieur le Maire propose de refuser le transfert de la compétence « urbanisme » à la communauté de communes, les communes membres devant se prononcer avant le 27 mars 2017.

Considérant que les Conseillers Municipaux ont pris acte de la loi ALUR, et de la loi NOTRE,

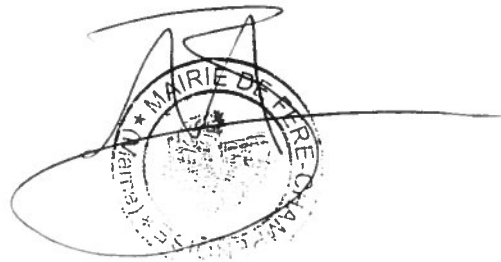
Considérant que la Commune de Fère-Champenoise désire rester le gestionnaire et le garant de son territoire,

Considérant que la commune de Fère-Champenoise a approuvé son PLU en 2012 et qu'elle ne souhaite pas perdre la compétence "document d'urbanisme", afin de maîtriser son cadre de vie et l'aménagement de son territoire, notamment son développement au niveau de l'habitat, des commerces, des activités ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité des 17 votants
REFUSE le transfert de la compétence en matière de PLU et de documents d'urbanisme à la Communauté de Communes du Sud Marnais

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en
s/préfecture
Le
et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, Bruno LEGRAND



Département de la MARNE
Arrondissement d'EPERNAY
Canton de FERE-CHAMPENOISE

Commune de FERE-CHAMPENOISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2017

Conseillers en exercice 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mil dix-sept, le 26 janvier 2017 à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 11 janvier 2017, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Edith POUICINEAU, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES, Céline BREGEON, Violaine KEIME, Paul REMY, Jennifer SINGEVIN

Absents : André LESPRIT, Gérard GORISSE (excusé) ; Christophe CELLIER, Anne-Sophie DUBOIS (excusée)

Pouvoirs : Gérard GORISSE à Rémy LEPAGE
Christophe CELLIER à Jérémy PETIT

Secrétaire de séance : Mme Jennifer SINGEVIN

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte

N° 2017/26-01/05
EAU ET
ASSAINISSEMENT
Rapports annuels 2015

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les **Rapports Annuels sur l'Eau et l'Assainissement 2015**.

Tels que prévus par le décret n°2007-674 et arrêté du 2/05/2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, les indicateurs et caractéristiques à établir sont fixés.

Ces deux documents comportent un certain nombre d'incohérences et malgré plusieurs demandes le délégataire n'a pas été capable de clarifier les choses.

Le Conseil Municipal prend acte des données exposées
Et après en avoir délibéré, par vote à main levée à **l'unanimité des 17 votants**.

DESAPPROUVE les rapports 2015 de l'Eau et de l'Assainissement

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
s/préfecture
le
et de la publication

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations.
Le Maire, Bruno LEGRAND



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2017

Conseillers en exercice :19
Présents :15
Votants :17

L'an deux mil dix-sept le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 11 janvier 2017, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Edith POUICINEAU, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES, Céline BREGEON, Violaine KEIME, Paul REMY, Jennifer SINGEVIN

Absents : André LESPRIT, Gérard GORISSE (excusé) ; Christophe CELLIER, Anne-Sophie DUBOIS (excusée)

Pouvoirs : Gérard GORISSE à Rémy LEPAGE
Christophe CELLIER à Jérémy PETIT

Secrétaire de séance : Mme Jennifer SINGEVIN

N°2017/26/01/06 Urbanisme Approbation Bilan concertation Révision allégée PLU Et arrêt de projet

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-14 à L. 153-18, L103-2 et suivants et R153-3 à R. 153-7,

Vu la délibération 2016/29-02/5 du conseil municipal en date du 29 février 2016 ayant prescrit la révision allégée du PLU,

Vu le débat en conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui s'est tenu le 29 février 2016

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Vu le projet du PLU annexé à la présente délibération.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal l'opportunité et l'intérêt pour la commune de mettre en place la révision allégée le PLU dans le cadre du projet d'extension des locaux de l'entreprise PRECICULTURE.

Pour permettre cette extension, il est nécessaire de :

- réduire la zone agricole pour la transformer en zone U
- créer un sous zonage de la zone U

Quant à la concertation, elle a été réalisée selon les modalités définies dans la délibération du 29 février 2016 et qu'il convient d'en tirer le bilan.

. Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité 17 votants.

DECIDE

- 1 — de tirer et d'approuver le bilan de la concertation
- 2 — d'arrêter le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,

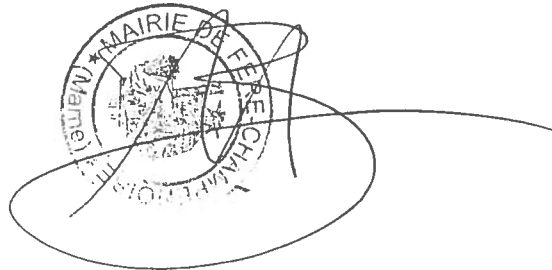
3— de soumettre pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et EPCI qui ont demandé à être consultés sur le projet

La présente délibération et le projet de PLU annexé à cette dernière seront transmis au sous-préfet de l'arrondissement d'Epernay
— aux présidents du conseil régional et du conseil départemental,
— aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture,
— au président de l'EPCI compétent en matière de PLH dont la commune est membre (le cas échéant),
— au président de l'EPCI en charge du SCOT (lorsque la commune est comprise dans le périmètre d'un SCOT, ou lorsqu'elle n'est pas couverte par un tel schéma, elle est limitrophe d'un tel schéma, — au président de l'organisme de gestion du parc naturel régional.

Conformément à l'article R153-3 al 2 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie (ou au siège de l'EPCI et dans les mairies des communes membres concernées) pendant un mois.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en
s/préfecture
le
et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, Bruno LEGRAND



Département de la MARNE
Arrondissement d'EPERNAY
Canton de FERE-CHAMPENOISE

Commune de FERE-CHAMPENOISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2017

Conseillers en exercice 19

Présents :15

Votants :17

L'an deux mil dix-sept, le 26 janvier 2017 à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 11 janvier 2017, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Edith POUCEINEAU, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES, Céline BREGEON, Violaine KEIME, Paul REMY, Jennifer SINGEVIN

Absents : André LESPRIIT, Gérard GORISSE (excusé) ; Christophe CELLIER, Anne-Sophie DUBOIS (excusée)

Pouvoirs : Gérard GORISSE à Rémy LEPAGE
Christophe CELLIER à Jérémy PETIT

Secrétaire de séance : Mme Jennifer SINGEVIN

Le quorum étant atteint. Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte

N° 2017/26-01/07
Urbanisme
Vente de terrains à
l'euro symbolique

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du remembrement ordonné en 2014 dans la commune, une cession de parcelles (YD 334. YD 335, YD 336, YI 22 et ZX 17) a été acceptée par les consorts Davesne Bernard et Collin Monique au profit de la commune.

En contrepartie les parcelles UR 8 et VT 6 leur ont été cédées mais la commune aurait dû également leur céder, la parcelle VR 7 mais cela n'a pas été fait ce qui constitue un préjudice pour eux.

De ce fait dans le but de réparer ce préjudice, il est demandé au conseil de bien vouloir céder aux consorts Davesne Bernard et Collin Monique la parcelle VR 7 à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal prend acte des données exposées
Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à **l'unanimité**
des 17 votants

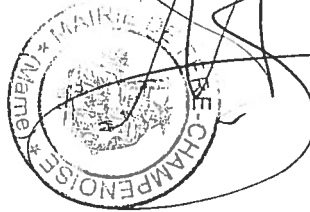
ACCEPTE la cession de cette parcelle au profit des consorts
Davesne Bernard et Collin Monique à l'euro symbolique

ACCEPTE l'acquisition du terrain et des études nécessaires au prix demandé et d'engager la procédure de marché afin de réaliser les travaux de viabilisation nécessaire.,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en
s/préfecture
Le

Et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, Bruno LEGRAND



Département de la MARNE
Arrondissement d'EPERNAY
Canton de FERE-CHAMPENOISE

Commune de FERE-CHAMPENOISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2017

Conseillers en exercice 19
Présents : 15
Votants : 17

L'an deux mil dix-sept, le 26 janvier 2017 à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 11 janvier 2017, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Edith POUCEINEAU, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES, Céline BRIGEON, Violaine KEIME, Paul REMY, Jennifer SINGEVIN

Absents : André LESPRIET, Gérard GORISSE (excusé) ; Christophe CELLIER, Anne-Sophie DUBOIS (excusée)

Pouvoirs : Gérard GORISSE à Rémy LEPAGE
Christophe CELLIER à Jérémy PETIT

Secrétaire de séance : Mme Jennifer SINGEVIN

Le quorum étant atteint. Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte

**N° 2017/26-01/08
Politique de la Ville
Et Habitat
Achat terrain à
Plurial et lancement
de la procédure
Pour le lotissement
de la « sente Valtat »**

M. Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en raison de la carence de PLURIAL dans la commercialisation des lots de son projet de lotissement, la commune a été contrainte à se substituer à cette entreprise.

Il est donc nécessaire pour la commune d'acquérir le terrain sur lequel ledit projet doit être réalisé ainsi que les différentes études réalisées pour la faisabilité du projet et ce pour un prix de **140 000 € HT**.

Par ailleurs, le maire demande au conseil de pouvoir engager la procédure du marché, pour les travaux de viabilisation du terrain devant accueillir le futur lotissement.

Le Conseil Municipal prend acte des données exposées
Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité
des 17 votants

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2017

Conseillers en exercice 19
Présents : 15
Votants : 17

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 11 janvier 2017, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Edith POUICINEAU, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES, Céline BREGEON, Violaine KEIME, Paul REMY, Jennifer SINGEVIN

Absents : André LESPRIT, Gérard GORISSE(excusé) ; Christophe CELLIER, Anne-Sophie DUBOIS (excusée)

Pouvoirs : Gérard GORISSE à Rémy LEPAGE
Christophe CELLIER à Jérémy PETIT

Secrétaire de séance : Mme Jennifer SINGEVIN

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte

N° 2017/26-01-09
Création de
nouveaux WC
publics
Accessibles aux
handicapés
Demande de subventions

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser de nouveaux WC publics, ces travaux doivent être effectués en 2017, car les WC publics existants sont très vétustes.

Ces travaux représentent approximativement la somme de **40717 € HT**.

M. Le Maire propose de :

1/ d'inscrire au budget 2017 le montant de ces travaux
2/ de solliciter pour le financement de ces dépenses l'ensemble des subventions/aides/financements auxquels le projet serait éligible

-DETR

-Conseil Départemental

-Conseil Régional

-Contrat de ruralité

- ou toute autre subvention possible

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité des 17 votants,

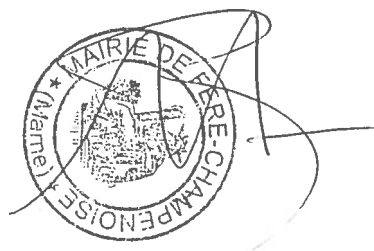
DONNE son accord pour l'inscription du montant de ces travaux au budget primitif 2017

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de financement jugées nécessaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de financement jugées nécessaires.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en
S/préfecture
Le
Et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, Bruno LEGRAND



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2017

Conseillers en exercice 19
Présents :15
Votants :17

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 11 janvier 2017 s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Edith POUCINEAU, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES, Céline BREGEON, Violaine KEIME, Paul REMY, Jennifer SINGEVIN

Absents : André LESPRIT, Gérard GORISSE (excusé) ; Christophe CELLIER, Anne-Sophie DUBOIS (excusée)

Pouvoirs : Gérard GORISSE à Rémy LEPAGE
Christophe CELLIER à Jérémy PETIT

Secrétaire de séance : Mme Jennifer SINGEVIN

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte

N° 2017/26-01/10
Renouvellement et
création de jeux et
D'équipements
sportifs
Demande de subventions

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le but d'améliorer l'attractivité sportive de la commune de Fère-Champenoise, le renouvellement des jeux et de certains équipements sportifs s'avère nécessaire et doit être réalisé en 2017.

Les travaux occasionnés par ce projet représentent approximativement la somme de **101 956 € HT** ;

M. Le Maire propose de :

1/ d'inscrire au budget 2017 le montant de ces travaux
2/ de solliciter pour le financement de ces dépenses l'ensemble des subventions/aides/financements auxquels le projet serait éligible :

- DETR
- Conseil Départemental
- Conseil Régional
- Contrat de ruralité
- ou tout autre subvention possible

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à **l'unanimité des 17 votants**,
DONNE son accord pour l'inscription du montant de ces travaux au budget primitif 2017

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2017

Conseillers en exercice :19
Présents :15
Votants :17

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 11 janvier 2017, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Edith POUCINEAU, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES, Céline BREGEON, Violaine KEIME, Paul REMY, Jennifer SINGEVIN

Absents : André LESPRIT, Gérard GORISSE (excusé) ; Christophe CELLIER, Anne-Sophie DUBOIS (excusée)

Pouvoirs : Gérard GORISSE à Rémy LEPAGE
Christophe CELLIER à Jérémy PETIT

Secrétaire de séance : Mme Jennifer SINGEVIN

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'état de la voirie rue de Vitry nécessite la réalisation de travaux et qu'il serait opportun de les réaliser en 2017.
Ces travaux représentent approximativement la somme **80625 € HT**,

M. Le Maire propose de :

- 1/ d'inscrire au budget 2017 le montant de ces travaux
- 2/ de solliciter pour le financement de ces dépenses l'ensemble des subventions/aides/financements auxquels le projet serait éligible :

- DETR
- Conseil Départemental
- Conseil Régional
- Contrat de ruralité
- ou tout autre subvention possible

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité des 17 votants,
DONNE son accord pour l'inscription du montant de ces travaux au budget primitif 2017
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de financement jugées nécessaires.

N° 2017/26-01/11
Travaux de réfection
De la voirie et des
trottoirs rue de Vitry
Demande de subventions

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2017

Conseillers en exercice 19
Présents : 15
Votants : 17

L'an deux mil dix-sept le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 11 janvier 2017, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Edith POUICINEAU, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES, Céline BRIGEON, Violaine KEIME, Paul REMY, Jennifer SINGEVIN

Absents : André LESPRIT, Gérard GORISSE (excusé) ; Christophe CELLIER, Anne-Sophie DUBOIS (excusée)

Pouvoirs : Gérard GORISSE à Rémy LEPAGE
Christophe CELLIER à Jérémy PETIT

Secrétaire de séance : Mme Jennifer SINGEVIN

N° 2017/26-01/12
GARANTIE
D'EMPRUNT –
CHALONS EN
CHAMPAGNE
HABITAT
375 000.00 euros

M. Le Maire fait part au Conseil de la demande de CHALONS EN CHAMPAGNE HABITAT qui souhaite que la Commune se porte garante à hauteur de 100% pour différents prêts, dans le cadre de la rénovation de 30 pavillons, rue des bouleaux et rue des Peupliers.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt n°59453 en annexe signé entre CHALONS EN CHAMPAGNE HABITAT, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, **à l'unanimité des 17 votants**

DECIDE

Article 1 : l'assemblée délibérante de la ville de FERE-CHAMPENOISE accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **375 000 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et

consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°59543, constitué de 2 lignes du prêt

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : le Conseil s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en
S/préfecture
Le
Et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, Bruno LEGRAND

